



**CADRE DE SANTE au sein du POLE MEDICO-SOCIAL  
SERVICE USLD**

**PRESENTATION DU CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL**

Le Centre hospitalier de Laval est un établissement public de santé à vocation départementale. C'est l'établissement de recours en Mayenne pour de nombreuses spécialités telles que la réanimation, la cardiologie, la neurologie, la pneumologie, les soins de suite ou encore la pédiatrie.

Cet établissement gère également un service d'accueil des urgences ainsi qu'une unité de régulation des appels téléphoniques (centre 15) et interventions médicales urgentes (SAMU-SMUR).

Il participe à la formation des professionnels de santé avec les instituts de formation aides-soignants, masseurs-kinésithérapeutes et ergothérapeutes.

Le Centre Hospitalier de Laval totalise 1129 lits dont 519 lits sur le pôle médico-social ce qui en fait l'opérateur le plus important du département pour l'hébergement médicalisés des personnes âgées.

**POSITION DANS LA STRUCTURE**

**Liaisons hiérarchiques ou rattachement hiérarchique :**

Il est placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur des Soins et par délégation sous celle du cadre supérieur du pôle médico-social.

**Liaisons fonctionnelles :**

- Le directeur délégué du pôle
- Les directeurs adjoints
- Les médecins coordonnateurs des EHPAD, l'EMSP (Equipe Mobile de Soins Palliatifs)
- Les membres du bureau de pôle du PMS
- Les cadres de pôles et les cadres de santé
- Les professionnels des services de soins du CH
- Les professionnels libéraux, médicaux et paramédicaux
- Le département qualité
- La direction des Ressources humaines

**Secteur d'activité :** le pôle médico-social est composé de 4 établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) répartis sur 4 sites : la maison du Rocher (sur le site du CH), les Charmilles à CHANGE, le Verger de Jeanne à LAVAL, le Faubourg Saint Vénérand à LAVAL et d'une Unité de soins de longue durée (USLD) au Rocher Fleuri sur le site du CH.

**Présentation du service : Le secteur médico-social comprend 519 lits<sup>1</sup> répartis de la façon suivante :**

- L'EHPAD les Charmilles: 60 lits
- L'EHPAD Verger de Jeanne : 132 lits dont 1 unité de 12 lits pour personnes âgées désorientées (UPAD)  
1 unité de 30 lits pour personnes handicapées vieillissantes (UPHV)
- L'EHPAD du Faubourg Saint Vénérand : 140 lits dont 2 UPAD de 14 lits
- L'EHPAD la Maison du Rocher : 132 lits dont 12 lits d'UPAD
- **L'Unité de Soins de Longue Durée : Rocher fleuri 55 lits.**

<sup>1</sup> Se référer au livret accueil des différentes structures

Le CH de Laval est en direction commune avec l'EHPAD EUROLAT de SAINT-BERTHEVIN et à ce titre des coopérations et collaborations sont organisées.

### Présentation de l'équipe du PMS

- 1 directeur délégué
- 1 médecin coordonnateur chef de pôle,
- 4 médecins 1 AAH,
- 1 cadre supérieur de pôle,
- 6 cadres de santé,
- 1 secrétaire de direction, 1 assistante médico-administrative, mandataire judiciaire
- Une équipe pluridisciplinaire composée d'IDE, AS, ASH, AMP, animatrices, assistante des services sociaux, kinésithérapeutes, psychologues, diététicienne, ergothérapeutes.

## PRESENTATION DE L'UNITE DE SOINS LONGUE DUREE

L'unité de soins longue durée est située sur le site du Rocher Fleuri. Il est composé de 55 lits répartis sur 3 niveaux (rdc Les Glycines, 1er étage les Gentianes, 2ème étage les Jasmins).

L'USLD accueille des personnes adultes de tout âge et principalement âgées dont la prise en soins est devenue complexe et ne permet pas un retour à domicile ou en EHPAD.

Le patient de l'USLD est atteint d'une pathologie évolutive, à risque de décompensation et/ou poly pathologique. Les pathologies prédominantes sont d'origine neurologique, dégénérative (SEP, Parkinson, SLA, AVC), cancérologique, cardiologique, néphrologique.

L'admission du patient se fait par transfert programmé essentiellement via la commission d'admission du pôle (demande trajectoire). Les patients admis sont sortants principalement des services du Centre hospitalier de Laval (Médecine, gériatrie aigüe, SMR, MPR, EHPAD).

La prise en soins du patient est globale et s'organise dès l'accueil (lien social, spirituel, maintien de l'autonomie) avec respect de sa dignité, de ses droits jusqu'à l'accompagnement de sa fin de vie.

**Horaires de travail :** Conformément au guide du temps de travail du CHL, les cadres sont affectés sur des missions et sont sur une base horaire de 1582 h par an avec 19 RTT. Les horaires sont adaptés en fonction des besoins des patients et des organisations du secteur médico-social. La continuité de l'encadrement est organisée avec le directeur des EHPAD, le cadre de pôle et les cadres de santé.

## MISSIONS DU POSTE

### *Missions générales*

- Le cadre de santé de l'USLD développe son activité dans les domaines du management, de l'organisation de l'activité paramédicale, de l'animation de l'équipe et de coordination des moyens de l'USLD en veillant à l'efficacité et la qualité des prestations dispensées aux patients.
- Le cadre de santé participe à la démarche d'amélioration continue de la prise en soins des patients et de la mise en œuvre des plans d'action définis par la convention tripartite.  
Il gère et organise le travail des professionnels paramédicaux.
- Le cadre participe à l'élaboration et la mise en œuvre des projets institutionnels (projet d'établissement médico-social : projet de soins, projet de vie, projet d'animation). Il coordonne les actions de l'équipe pluridisciplinaire et veille à la bonne tenue et à l'évaluation régulière des projets d'accompagnement personnalisé (PAP) des patients.
- Le cadre participe à l'admission des nouveaux patients, en s'assurant de la bonne compréhension par ce dernier des règles de vie de la structure, inscrites dans le Règlement de fonctionnement et le contrat de séjour de l'USLD.

- Participer à la formation des professionnels hospitaliers
- S'engager dans la démarche qualité de l'établissement
- Prévenir des risques professionnels
- Participer aux formations obligatoires : ergonomie, incendie
- Appliquer dans la pratique quotidienne les enseignements apportés par ces formations.

### **Compétences relationnelles**

- Avoir une bonne maîtrise de soi et de discernement face à l'urgence, à la mort, à la capacité au questionnement personnel, faire preuve de disponibilité pour répondre à l'utilisateur au plus vite et pour pouvoir écouter et soutenir le personnel
- Diplomatie, tolérance, souplesse et adaptabilité, ouverture d'esprit
- Faire preuve de tact et de discrétion
- Savoir négocier
- Savoir communiquer, être pédagogue,
- Etre organisé, savoir gérer son temps
- Faire preuve d'un bon esprit d'équipe et d'équité,
- Faire preuve de rigueur et d'exigences,
- Savoir anticiper,
- Savoir gérer son stress

### **Particularités du poste**

L'USLD est situé sur le site du Haut Rocher. Le cadre de l'USLD sera amené à se déplacer sur les sites extérieurs des 3 Ehpad (réunions/remplacement binôme). Il doit s'organiser pour passer d'un site à l'autre pour optimiser son travail.

Organisation et participation aux manifestations spécifiques de l'USLD (repas des familles, arbre de Noël...)

### **La formation et/ou les qualifications requises**

**Qualification :** Etre titulaire du Diplôme professionnel paramédical permettant l'exercice dans l'une des professions paramédicales. Etre titulaire du Diplôme cadre de santé.

**Expériences professionnelles :** Expériences professionnelles souhaitées en gériatrie, en médecine.

**Formations professionnelles :** Formation Bienveillance ; connaissance de la politique de santé, des textes légaux, du fonctionnement institutionnel des EHPAD et de l'USLD ; droits des patients, formation sensibilisation à la démarche palliative.

### **RISQUES PROFESSIONNELS**

Travail sur écran en permanence avec contraintes visuelles et posturales

### **TEXTES DE REFERENCES SPÉCIFIQUES**

- Décret n° 2010-1153 du 29 septembre 2010 portant application de l'article 65-1 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
- Décret n° 2010-1139 du 29 septembre 2010 portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière
- Circulaire DHOS/02 n°2008-99 du 25 mars 2008 relative à l'organisation des soins palliatifs

Il s'assure du consentement du patient au moment de l'admission. Il gère la disponibilité des lits en collaboration avec la commission des admissions.

- Le cadre est garant de la qualité des soins dispensés. Il est responsable, conjointement avec le médecin coordonnateur, de l'organisation des soins et de l'application des protocoles de soin. Son rôle est d'organiser les soins, informer et communiquer à l'équipe soignante les règles de bonnes pratiques. Il évalue la charge en soins avec les outils AGGIR et PATHOS. Il suscite une dynamique d'équipe et une implication des personnels dans les projets d'accompagnement personnalisés (PAP) des patients.
- Le cadre anime les réunions de service et s'assure de la bonne transmission et traçabilité des informations au sein de l'équipe soignante, de jour ainsi qu'entre celle de jour et de nuit. Il structure et anime avec le médecin et l'équipe des synthèses dans le cadre du suivi du patient (lien avec l'EMSP)
- Le cadre veille au respect de la bonne utilisation du dossier informatisé (DPI SILLAGE) du patient et contribue à la mise en place de l'outil informatique à l'USLD.
- Le cadre est garant de la bonne gestion des plannings équipe de nuit et de jour. Il élabore les plannings, veille au respect du présentéisme défini avec le cadre de pôle, planifie les congés des agents et évalue les besoins en remplacement, pour validation par le cadre du pôle médico-social, dans le cadre des moyens alloués. Gestion du personnel de jour et de nuit : rôle d'information, d'animation auprès des différentes équipes, gestion des plannings, utilisation du logiciel (Gestor)
- Le cadre contribue au développement des compétences des professionnels paramédicaux. Lors des entretiens d'évaluation, il recense les besoins en formation professionnelle et apporte sa contribution à l'élaboration du plan de formation continue avec le cadre du pôle médico-social. Il s'engage à initier et à maintenir une réflexion éthique avec son équipe.
- Le cadre accueille les nouveaux agents et les stagiaires et leur donne toutes les informations nécessaires à une bonne exécution de leurs tâches.
- Le cadre reçoit en cas de besoin, le personnel, les patients et les familles.
- Le cadre est garant de la propreté des locaux de l'USLD (chambres, parties communes et salles à manger), de l'application des protocoles en matière d'hygiène, d'élimination des déchets.
- Le cadre est garant du maintien en bon état des locaux et du matériel de l'USLD, en participant à l'élaboration du plan d'investissement (en matériel médical, informatique et mobilier) et en collaborant avec les services techniques.

## COMPETENCES REQUISES

### **Compétences organisationnelles**

- Savoir prioriser ses activités, avoir un esprit d'analyse et de synthèse
- Savoir gérer les plannings au regard de la réglementation,
- Anticiper et savoir s'adapter aux situations
- Sens des responsabilités, autonomie, sens du travail en équipe
- Organiser la coordination des soins
- S'adapter aux nouvelles données économiques.
- Posséder des connaissances en gestion des personnels ou / et s'engager à se former,
- Utiliser l'outil informatique

### **Compétences pédagogiques**

- Savoir se former, s'informer et maintenir un niveau de compétences en termes de réglementation hospitalière

- Ensemble des textes de loi régissant la formation et le mode d'exercice des professions infirmières, médico-techniques et de rééducation dans la fonction publique hospitalière
- Décret n°76-862 du 6/9/76 et arrêté du 6/9/76 BO 76-38 n° du texte 11580, Certificat Cadre,
- Décret n° 95-926 du 18/8/95 JO du 20/8/95, Arrêté du 18/8/95 JO du 20/8/95.
- Décret n°2001-1375 du 31/12/2001 portant sur le statut particulier du corps des cadres de santé de la FPH

REDACTION	APPROBATION	VALIDATION
Céline PICHON, Cadre de Santé USLD	Lénaïc GOUAILLIER, Cadre Supérieur de Santé	Sylvie LETENDRE, Directeur des soins, coordonnateur général
Le : 9 juillet 2024	Le : 9 juillet 2024	Le : 9 juillet 2024 